



RÉSOLUTION 41-1

RÉSOLUTION CONCERNANT L'INTÉGRATION COMMERCIALE ET LES AVANTAGES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER

ATTENDU QUE la région compte une population combinée de près de 25,5 millions d'habitants et qu'elle génère 12,7 millions d'emplois;

ATTENDU QUE la valeur des échanges bilatéraux de biens et services entre le Canada et les États-Unis a dépassé 841 milliards de dollars canadiens en 2016;

ATTENDU QUE le Canada est le premier marché d'exportation de la Nouvelle-Angleterre et que les États-Unis sont le premier marché d'exportation de l'Est du Canada;

ATTENDU QUE les provinces de l'Est du Canada suscitent les deux tiers des échanges entre le Canada et les États de la Nouvelle-Angleterre;

ATTENDU QUE la relation entre la Nouvelle-Angleterre et l'Est du Canada est un modèle d'intégration économique régionale, où des milliers d'entreprises sont intégrées dans des chaînes d'approvisionnement et plusieurs grandes entreprises détiennent des bureaux des deux côtés de la frontière, leurs activités étant reliées de façon interchangeable;

ATTENDU QUE tant la Nouvelle-Angleterre que l'Est du Canada bénéficient de l'intégration économique qui stimule l'innovation, réduit les coûts de production et accroît l'efficacité des chaînes d'approvisionnement et que la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain offre une occasion de continuer de renforcer la compétitivité régionale et de prospérer sur le marché international;

ATTENDU QUE le commerce transfrontalier et les investissements entre les États-Unis et le Canada génèrent environ neuf millions d'emplois aux États-Unis et près de deux millions d'emplois au Canada;

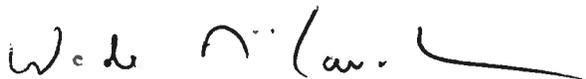
ATTENDU QUE l'ouverture des marchés, la fluidité du passage à la frontière et la certitude du cadre juridique sont des éléments essentiels à la croissance du commerce transfrontalier;

ATTENDU QUE l'ajout, par les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada, d'un programme de maillage interentreprises pendant leur 41^e conférence annuelle témoignent de l'importance du commerce transfrontalier et d'une collaboration étroite entre les entreprises de la région;

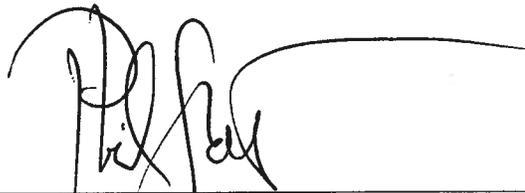
PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les gouverneurs et les premiers ministres reconnaissent l'interdépendance économique des deux pays et de la région ainsi que la contribution importante du commerce transfrontalier à la prospérité des États et des provinces qu'ils représentent;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les gouverneurs et les premiers ministres encourage le dialogue entre les élus, les milieux d'affaires et les citoyens du canadien et américain afin de promouvoir le commerce transfrontalier, la libéralisation du commerce et l'intégration nord-américaine.

Adoptée à la 41^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 28 août 2017.



Wade MacLauchlan
Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard
Coprésident



Philip B. Scott
Gouverneur du Vermont
Coprésident